

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Ali Bongo Ondimba poursuit son

**DANS** chacun des messages qu'il a adressés à son peuple depuis une décennie, le chef de l'État n'a de cesse d'afficher sa détermination à combattre ce phénomène. Non sans inviter la justice à remplir pleinement sa fonction. Les dernières interpellations des hauts cadres des secteurs public et parapublic s'inscrivent dans la ligne droite de son engagement.

Guy-Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

DEPUIS la semaine dernière, des dirigeants d'entreprises publiques et parapubliques sont auditionnés par des enquêteurs. Certains sont actuellement gardés à vue. Parmi lesquels Renaud Allogho Akoue, ancien directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS), Ismaël Ondias Souna, ex-patron de la Société équatoriale des mines (SEM), Jérémy Ayong, administrateur général adjoint de Gabon Oil Marketing (GOM), Christian Patrichi Tanasa Mbadinga, ex-manager de Gabon Oil Company (GOC), mais aussi un proche collaborateur de l'ancien directeur de cabinet du chef de l'État, Gerard Fanou et d'autres dirigeants.

Dans une déclaration faite avant-hier, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville Olivier N'Zahou a annoncé que "le parquet de la République a ouvert une série d'enquêtes à cet effet". Non sans expliquer que "les investigations portent sur des accusations de corruption et de blanchiment de grande envergure pouvant impliquer des agents publics et des sociétés privées". Mettant ainsi fin à toutes les supputations et autres informations erronées circulant autour de ces arrestations, interrogatoires et gardes à vues.

Le moins que l'on puisse dire est que, après Mamba dans son acte 1, ces nouvelles interpellations rentrent dans le cadre la lutte implacable que le président Ali Bongo Ondimba a engagée contre la corruption, en accédant à la magistrature suprême il y a dix ans. On se souviendra que le chef de l'État avait pris l'engagement de moraliser la vie publique, en menant la guerre contre des pratiques qui, des années durant, ont causé du tort à notre pays. La corruption figure justement parmi ces phéno-

«Il est capital pour notre pays d'en finir, une fois pour toutes, avec la corruption qui gangrène nos institutions.»

mènes auxquels le président de la République entend mettre fin. Dans plusieurs de ses discours prononcés depuis une décennie, le président gabonais revient régulièrement sur ce fléau. Le 23 février 2010,

il donnait déjà le ton en indiquant que "notre combat contre la corruption et toutes les formes de prévarication est un engagement résolu". Dans son adresse à la nation du 16 août 2019, il en remettait une couche: "Il est capital pour notre pays d'en finir, une fois pour toutes, avec la corruption qui gangrène nos institutions. Il est capital d'en finir avec la mauvaise gestion et la mauvaise gouvernance qui nous empêchent d'avancer et nous interdisent de récolter les fruits des efforts colossaux et multiformes que l'État a consentis".

Récemment encore, dans un entretien exclusif accordé à notre rédaction et publié le 16 octobre dernier, le numéro un gabonais relevait que "jamais autant qu'aujourd'hui, l'accent a été mis sur la lutte contre la corruption au Gabon". Non sans exprimer sa "farouche détermination" à continuer ce combat. Ali Bongo Ondimba a donc décidé de poursuivre la lutte contre ce phénomène qu'il a officiellement lancée en 2017, à travers l'opération "Mamba". En tout cas, pour lui, "cette opération anti corruption reste plus que jamais d'actualité". D'autant qu'il considère la prévarication, à juste titre, comme étant un manquement grave d'une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public aux devoirs de sa charge. De ce fait, le chef de l'État attend que la justice remplisse pleinement sa fonction première, celle de faire en sorte que tout le monde respecte

le droit.

Eu égard aux affaires en cours, il apparaît clairement que la tolérance zéro a été déclarée, d'autant qu'en diligentant des enquêtes sur les agissements de ces dirigeants d'entreprises publiques et parapubliques et ces hauts cadres, le président gabonais entend bien faire en sorte que l'ensemble des élites gabonaises et autres compatriotes sachent que personne ne sera épargné. La lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite engage tout le monde, à défaut de rouler à contre courant. Le 8 juin dernier, il avait prévenu: «Le ménage doit être fait au sein de notre classe politique, au sein de laquelle, le mot éthique doit résonner avec force. C'est le préalable à toute transformation de notre société. Ceux qui se mettent en travers de cette voie sont prévenus: ils seront sèchement écartés.» D'ailleurs, hier soir, dans une déclaration, le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale a exprimé la volonté de son gouvernement d'intensifier la lutte contre l'impunité, estimant qu'on ne peut laisser des actes reprehensibles se perpétuer dans le pays ( lire par ailleurs).



Le Palais de justice de Libreville attend maintenant les accusés.



**Discours du 23 Février 2010 :** « Notre combat contre la corruption et toutes les formes de prévarications est un engagement résolu ».

**Discours du 31 Décembre 2011 :** Nos efforts de lutte contre la corruption commencent à porter leurs fruits. Notre pays est passé de la 110<sup>ème</sup> place en 2008, à la 100<sup>ème</sup> place en 2010.

**Discours du 16 Août 2019 :** « Il est capital pour notre Nation d'en finir, une fois pour toutes, avec la corruption qui gangrène nos institutions. Il est capital d'en finir avec la mauvaise gestion, la mauvaise gouvernance, qui nous empêchent d'avancer et nous interdisent de récolter les fruits des efforts colossaux et multiformes que l'État a consentis ».

**Interview du 16 Octobre 2019 dans l'union :**

« Jamais autant qu'aujourd'hui l'accent a été mis sur la lutte contre la corruption au Gabon. Je suis farouchement déterminé à ce que le combat continue. Le Gabon ne saurait être à la traîne des exigences internationales. C'est une question d'éthique, de morale, mais aussi d'efficacité. L'opération Mamba reste plus que jamais d'actualité. Mais reconnaissons que conduire des enquêtes rigoureuses dans le strict respect des règles de procédure demande du temps et de l'objectivité. Et le temps de la justice n'est pas le temps médiatique, ni même le temps politique ».

© D. MEURANT MEUSSAVID

Source : Documentation

# combat contre la corruption



## "Nous ne pouvons pas accepter l'impunité"

**LE** Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, s'est voulu ferme, hier, dans une déclaration faite à son cabinet, et que nous publions ci-dessous.

"Dans son discours à la Nation du 31 décembre 2017, le président de la République, chef de l'Etat, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, déclarait, je le cite : "C'est donc un changement radical de gouvernance que j'entends mettre en œuvre et qui s'appuie lui-même sur un changement radical de méthode". Le président de la République, chef de l'Etat, ajoutait, dans son allocution historique du 8 juin 2019, je cite : "Il est capital pour notre Nation d'en finir, une fois pour toutes, avec la corruption qui gangrène nos institutions ; il est capital d'en finir avec la mauvaise gestion, la mauvaise gouvernance, qui nous empêchent d'avancer et nous interdisent de récolter les fruits des efforts colossaux et multiformes que l'Etat a consentis". A la suite de ces appels incessants du président de la République, chef de l'Etat, à une République exemplaire, j'ai, en ma qualité de Premier ministre, chef du gouvernement, invité, lors d'une rencontre, le 11 octobre dernier, l'ensemble de l'administration publique et parapublique à la Responsabilité, à l'Intégrité et à la Probité. J'ai annoncé à cette occasion solennelle que les dirigeants d'entreprises pu-



bliques et ceux de l'administration publique vont, dorénavant et plus que par le passé, devoir procéder à la reddition des comptes quant à leur gestion. Car, au-delà de la corruption, au-delà de l'enrichissement illicite, dont un grand nombre de responsables de l'administration publique et parapublique sont soupçonnés, c'est l'impunité qui compromet, le plus, le développement et le progrès de notre pays et l'empêche d'atteindre ses objectifs de développement économique et social. Nous ne pouvons plus laisser des actes répréhensibles se perpétuer. Nous ne pouvons pas accepter l'impunité. Les diverses interpellations de ces derniers jours, qui ne sont nullement une chasse aux sorcières visant une quelconque catégorie de citoyens, s'inscrivent dans le droit fil de cet en-

gagement du gouvernement à lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite. Je voudrais rassurer nos compatriotes que toutes les procédures judiciaires liées à ces interpellations seront faites dans le respect des droits de la défense et de la présomption d'innocence. Devant la volonté maintes fois exprimée par le président de la République de bâtir une République exemplaire, le gouvernement que je dirige s'est résolument engagé dans la lutte contre les actes répréhensibles de gestion, dans la lutte contre la mauvaise gouvernance, dans la lutte contre l'impunité. Nous allons intensifier cette lutte tout en étant conscients que sa réussite pleine et entière repose aussi sur notre capacité collective à y mettre fin pour l'avenir et le bien-être du Gabon et des Gabonais."

## Olivier N'Zahou : "Force restera à la loi"

**LE** procureur de Libreville a, lors de sa communication, tenu à rassurer l'opinion nationale et internationale, quant à l'aboutissement des enquêtes ouvertes par le parquet. Voici in extenso, l'intégralité de sa déclaration.



**M**ESDAMES, Messieurs, suite à des informations précises et graves portées à notre connaissance, le parquet de la République a ouvert une série d'enquêtes. Ces investigations portent sur des soupçons de corruption et de blanchiment de grande envergure pouvant impliquer des agents publics et des sociétés privées. Dans le cadre de ces enquêtes, plusieurs responsables relevant des administrations publiques et parapubliques et des établissements bancaires ont été interpellés et certains

« Ces investigations portent sur des soupçons de corruption et de blanchiment de grande envergure pouvant impliquer des agents publics et des sociétés privées. »

d'entre eux sont présentement gardés à vue et ce, conformément aux dispositions légales des Articles 38, 39, 40, 56, 66 du nouveau Code de procédure pénale, 506 et suivants du nouveau Code pénal. Concernant la garde à vue, l'Article

66 alinéa 1 du nouveau Code de procédure pénale dispose : "En matière de crime flagrant, la durée de la garde à vue ne peut excéder 48 heures. Elle peut être prolongée d'un nouveau délai de 08 jours au plus par décision écrite du procureur de la République". Le procureur de la République, maître des poursuites, tient à assurer l'opinion nationale et internationale que force restera à la loi. Fait à Libreville le 18 novembre 2019.

Photo: E.L./L'Union